

Concours de bourses étudiantes 2019-2020

Le CERMA lance un concours d'attribution de bourses à ses membres-étudiant(e)s pour les soutenir dans leur projet de recherche. L'objectif principal est de susciter la création de nouveaux projets collaboratifs impliquant plusieurs membres-professeur(e)s du Centre. Cette initiative vise également à diversifier la formation des étudiant(e)s et améliorer leur CV.

Il s'agit de quatre bourses annuelles d'un montant de 5 000 \$. Les étudiants récipiendaires pourront utiliser la bourse selon leurs besoins.

Règles du concours

- Bien que le concours soit ouvert à toute demande d'un(e) étudiant(e) du CERMA, la priorité sera donnée aux projets issus de la collaboration d'au moins deux membres-professeur(e)s du Centre, la préférence allant aux nouvelles collaborations.
- Le projet doit absolument s'insérer dans un des axes de recherche du CERMA.
- Chaque bourse sera d'un montant de 5 000 \$ pour 1 an.
- Un total de quatre (4) projets sera financé.
- La bourse accordée devra être utilisée dans l'année et ne sera pas renouvelable, sauf exception
- La demande doit être présentée par l'étudiant(e).
- La demande sera évaluée principalement sur la qualité et la pertinence scientifique du projet ainsi que sur le CV de l'étudiant(e). La clarté, la cohérence et la qualité de la présentation du dossier seront également considérés.
- L'étudiant ne doit pas être un(e) étudiant(e) d'été effectuant un stage dans l'un ou l'autre des groupes de recherche des membres-professeurs impliqués dans la demande.
- À la fin de la subvention, l'étudiant(e)s devra fournir un rapport de 2 pages soulignant les résultats obtenus, les retombées, l'atteinte (ou non) des objectifs.
- La somme sera versée dans le compte de l'étudiant(e).

La date d'ouverture du concours est le 3 mai 2019. La date limite pour soumettre une candidature est le vendredi 14 juin 2019 à 16h00. Par souci d'équité, aucun retard ne sera accepté. L'évaluation des demandes sera soumise à un comité *ad hoc* composé du directeur (à moins qu'un étudiant sous sa supervision pose sa candidature), de deux membres-professeurs réguliers du centre n'ayant pas déposé de demande, et du coordonnateur. Les résultats du concours seront annoncés au plus tard le 23 juin 2019.

Présentation du dossier :

La demande doit contenir les éléments suivants :

- Nom de l'étudiant(e)
- Titre du projet
- Membres-professeur(e)s impliqué(e)s
- Description du projet (2 pages maximum)
 - but général et pertinence du projet
 - objectifs pour la durée de la bourse
 - avantages ou nécessité du projet proposé
 - le cas échéant, les avantages ou la nécessité de la collaboration
 - retombées escomptées (en termes scientifiques, d'avancement du projet)
- Utilisation prévue du montant de la bourse (prévisions budgétaires, échéancier) (1 page maximum)
- Curriculum vitae de l'étudiant(e) (2 pages maximum)

Ces informations pourront être diffusées sur le site web du CERMA après l'attribution des bourses

Veuillez transmettre la demande à l'adresse générique du Cerma : cerma@ulaval.ca.